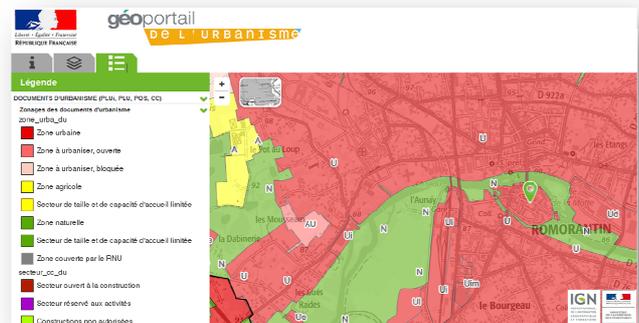


## Géoportail de l'urbanisme

### Loir-et-Cher : 100% des documents mis en ligne

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est la plateforme nationale de diffusion et de consultation des documents d'urbanisme : plans locaux d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, cartes communales, schémas de cohérence territoriale et plans de sauvegarde et de mise en valeur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, au titre du code de l'urbanisme, la publication sur le GPU des nouvelles versions d'un document d'urbanisme est obligatoire. **Aujourd'hui, le Loir-et-Cher est le premier département à avoir atteint les 100% des documents d'urbanisme communaux approuvés mis en ligne sur le GPU.**



Depuis 2010, la DDT de Loir-et-Cher dispose d'un portail d'urbanisme local. Cette expérience locale a permis à l'administration centrale de retenir le Loir-et-Cher comme partenaire dans le cadre du développement du GPU, puis comme site Pilote pour le déploiement du GPU au niveau national.

#### À qui s'adresse le GPU ?

Le GPU s'adresse à 3 publics :

- **Les citoyens** : peuvent consulter l'information urbanistique à tout moment sans avoir à se déplacer en mairie. Ils peuvent également localiser leur terrain, interroger les règles d'urbanisme et les servitudes qui s'appliquent et créer leurs propres cartes de situation, d'urbanisme et d'aménagement avec les outils de dessin ;
- **Les collectivités** (communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) : peuvent renseigner les usagers et alléger ainsi la charge de l'accueil physique des administrés souhaitant consulter l'information urbanistique ;
- **Les professionnels du bâtiment et de l'urbanisme** : peuvent consulter et télécharger l'information à tout moment sans avoir à se déplacer en mairie.

#### Quelles sont les modalités des mises à jour ?

Les effets juridiques impliquent que seules les autorités compétentes sont habilitées à publier leurs informations sur le GPU :

- Les collectivités (Communes et EPCI) pour les documents d'urbanisme dès leurs opposabilités ;
- Les Gestionnaires des servitudes d'utilité publique.

La direction départementale des territoires de Loir-et-Cher est l'interlocuteur privilégié des collectivités. En tant qu'administrateur local GPU, la DDT accompagne les autorités compétentes sur les sujets relatifs à la dématérialisation des documents d'urbanisme et à la publication de ceux-ci sur la plateforme GPU.

Avancement de la part de documents publiés sur le GPU par rapport au nombre total de DU opposables par département au 1er août 2019

